



Communiqué de presse

Saint-Denis, 10 septembre 2019

DENGUE A LA REUNION : les gestes à appliquer pour se protéger

Du 26 août au 1^{er} septembre 2019, 18 cas ont été confirmés. L'épidémie se maintient toujours et la persistance du virus pendant l'hiver fait craindre une reprise épidémique au cours de l'été austral. La mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs et de la population est nécessaire. Les autorités rappellent à la population l'importance de mettre en œuvre les gestes de prévention pour lutter contre les moustiques. Menés par chacun au quotidien, ils contribuent activement à limiter la diffusion de la maladie. L'épidémie de dengue est encore présente cet hiver. Unissons-nous contre les moustiques !

Situation épidémiologique au 10 septembre 2019 (données de la Cire OI, Santé Publique France)

Le nombre de cas de dengue déclarés se stabilise.

=> **Dans le Sud** : En moyenne une dizaine de cas sont déclarés par semaine.

=> **Dans l'Ouest** : Le nombre de cas augmente à nouveau, et principalement sur les communes de Saint-Paul et Saint-Leu.

=> **Dans le Nord** : Le nombre de cas est en baisse ; une concentration est notée sur la commune de Sainte-Marie.

=> **Dans l'Est** : Un nouveau cas a été déclaré à Saint-Benoit après deux semaines sans aucun cas déclaré.

DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE

- **Plus de 24 800 cas autochtones confirmés** (soit **17 902 cas** depuis le 01/01/2019)
- **767 hospitalisations**
(dont **612 hospitalisations** depuis le 01/01/2019)
- **2 380 passages aux urgences**
(dont **1 905 passages aux urgences** depuis le 01/01/2019)
- **Plus de 75 600 cas cliniquement évocateurs** (dont plus de **49 800 cas** depuis le 01/01/2019)
- **19 décès**, dont **11 directement liés à la dengue**. (Depuis le 01/01/2019 : **13 décès**, dont **8 directement liés à la dengue**).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



RAPPEL : les gestes à appliquer pour se protéger de la dengue



GESTE N° 1 : Je me protège des piqûres de moustique

L'utilisation des produits répulsifs est l'une des mesures les plus sûres pour lutter contre la propagation de la dengue. Il est conseillé de **disposer en permanence d'un répulsif cutané** afin de pouvoir l'appliquer en journée, **en particulier le matin et le soir**. Par ailleurs, pour protéger les bébés et les personnes alitées, il est conseillé d'utiliser des moustiquaires.



GESTE N° 2 : J'élimine l'eau stagnante

Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans les récipients et objets contenant de l'eau. Pour lutter contre la prolifération des moustiques, il faut **supprimer ces gîtes larvaires, ou les vider chaque semaine**.



GESTE N° 3 : Je consulte un médecin en cas de symptômes

Les symptômes qui doivent conduire à consulter son médecin sont :

- une forte fièvre
- des maux de tête
- des douleurs musculaires et/ou articulaires
- une sensation de grande fatigue.

Si le moustique pique une personne malade, il devient contaminant et peut transmettre la maladie à une personne saine. C'est pourquoi, les personnes souffrant de la dengue **doivent tout particulièrement se protéger des piqûres de moustiques**.

